

Conseil de Laboratoire IREMAM
Lundi 28 janvier 2019, salle 219, 10h00

PRÉSENTS (20) :

- Mohamed BAKHOUCHE
- Bérengère CLEMENT
- Vincent GEISSER
- Laurence DUFRESNE AUBERTIN
- Richard JACQUEMOND
- Amandine IDASIAK (suppléante de Neila THOUAIBIA)
- Cédric PARIZOT
- Véronique LITAUDON
- Camille RHONE-QUER
- Julien LOISEAU
- Kamel CHACHOUA
- Aurélie DUSSEYRE
- Didier GUIGNARD
- Catherine MILLER
- Isabelle LENOIR (invitée)
- Norig Neveu (invitée)
- Thomas PIERRET
- François SIINO (invité)
- Homa LESSAN-PEZECHKI-SANII
- Nadjet ZOUGGAR

EXCUSÉS :

- Myriam CATUSSE
- Christelle VAYSSIÈRE
- Juliette HONVAULT

RELEVÉ DE CONCLUSIONS :

- Cédric PARIZOT

Ordre du jour

- **Questions diverses**
- **Budget**

I. Questions diverses

1. Postes et personnel

- Nous avons accueilli au 1/1/19 une nouvelle post-doctorante, Valérie Orange, financée par le FRQSC (Canada), elle travaille sur la sociologie de la laïcité.
- Forte mobilisation au sein du CNRS en réaction à la réduction des postes mis aux concours de chercheur en 2019 (250 contre 300 en 2018). Les postes d'IT ouverts en revanche sont stables (310). Parallèlement le CNRS a obtenu 300 contrats doctoraux CNRS sur 2019 et 2020 (on diminue les CDI au profit des CDD, air connu...), dont 50 pour l'INSHS en 2019, qui a décidé d'en allouer 5 à des thèses sur l'aire arabo-musulmane. Il s'agit de thèses « internationales » c'est-à-dire à mener entre un labo en France et une UMIFRE. En lien avec le GIS, l'INSHS a choisi de profiler une de ces thèses sur « Histoire des frontières dans l'espace turco-iranien », avec comme équipes de rattachement l'IREMAM et l'IFEA (Istanbul). Camille et Homa ont conçu un projet de thèse dans l'urgence, qui sera dirigé par Homa et codirigé par Camille ; nous avons un doctorant potentiel qui devrait pouvoir profiter de cette opportunité.
- Le poste d'IR en analyse de données historiques et culturelles (archives numériques obtenu en NOEMI (mobilité interne) n'a pas été pourvu faute de candidats. L'IREMAM demande à l'INSHS l'ouverture d'un concours externe sur le même profil.
- Faute d'avoir pu obtenir un CDD du CNRS ou d'AMU en remplacement de Christelle Vayssière dont le congé maladie se poursuivra vraisemblablement jusqu'à l'été, le labo financera sur ses ressources propres un CDD de deux mois pour Rihab Wafa.

2. Calendrier des réunions pour le premier semestre et Journées de l'IREMAM (juin 2019)

R. Jacquemond réunira le Conseil de direction les lundis 4 mars, 8 avril et 6 mai à 10h.

Conformément au calendrier fixé en 2018, la prochaine Assemblée générale se réunira en juin.

R. Jacquemond propose de la placer pendant les deuxièmes journées internes de l'IREMAM prévues à ce moment. Après discussion, la date retenue pour ces journées est les 4 et 5 juin ; l'AG se tiendra donc le matin du 4 juin. Pour le lieu, François Siino indique que Marie-Pierre Oulié a d'ores et déjà deux lieux possibles. Cédric Parizot propose de contacter également l'IMÉRA : proposition approuvée.

3. Mise en cause de l'IREMAM dans la presse

R. Jacquemond ouvre la discussion sur les articles de *L'Obs* et du *Monde* qu'il a envoyés à l'ensemble des membres du CL. Ces articles mettent en cause directement notre collègue F. Burgat et, de manière plus indirecte (et pernicieuse), notre laboratoire. R.J. indique également que F. Burgat a sollicité l'aide juridique du CNRS et envisage d'attaquer *L'Obs* en diffamation. La question qui se pose au labo est double : faut-il réagir, et si oui, comment? Sachant que F. Burgat s'est vu refuser le droit de réponse qu'il a demandé à *L'Obs*, ajoute R.J., une demande de publication d'un droit de réponse de la part du labo serait certainement refusée.

La discussion s'engage ensuite. Plusieurs collègues soulignent que les chercheurs et les universitaires sont en position de faiblesse dans ce genre de polémique médiatique (C. Miller, N. Neveu). Un consensus se dégage sur l'inanité d'une réponse sur le fond, qui engagerait le labo dans une bataille à armes inégales et nous poserait en défenseurs d'un courant « décolonial » qui fait débat parmi les chercheurs (Th. Pierret, V. Geisser), de même que nous ne partageons pas nécessairement les positions de François Burgat. La réponse, si réponse il y a, devrait donc

être « institutionnelle », sous la forme d'un rappel de l'éthique et de la déontologie des métiers et des institutions de la recherche (V. Geisser, N. Neveu, J. Loiseau) : ce point fait également consensus. Ce doit être aussi une réponse publique, sur nos outils de communication (L. Aubertin, A. Dusserre, V. Litaudon). A l'issue du débat la question est mise aux voix : aucune réponse (2 voix); une réponse « institutionnelle (10 voix); abstention (5). R. Jacquemond demande la constitution d'une équipe collective chargée de rédiger cette réponse : L. Aubertin, J. Loiseau, V. Geisser, N. Neveu et Th. Pierret se portent volontaires.

Sur un sujet connexe, R. Jacquemond fait état de la demande d'un membre du labo de retirer du site de l'IREMAM les liens vers les interviews données par F. Burgat au site Muslimpost et plus généralement de ne pas diffuser sur notre site ce qui ne relève pas de l'information scientifique. Conformément à la réponse qu'il lui a faite, R. Jacquemond consulte le CL sur ce point. C. Miller rappelle que cette question avait été évoquée dans un CL antérieur qui avait conclu à un tri nécessaire dans les prises de position médiatiques des chercheurs. J. Loiseau : Sur quels critères, et qui décide ? Th. Pierret rappelle que l'INSHS invite les chercheurs à occuper l'espace public. Plusieurs collègues s'interrogent : on peut difficilement séparer l'information scientifique de la prise de position. Dès lors qu'un chercheur intervient dans son domaine de compétence, sa prise de position est forcément en lien avec son activité de recherche. En réponse à des questions, R. Jacquemond rappelle le fonctionnement actuel du labo : M.-P. Oulié effectue un travail de veille et communique largement sur la production des chercheurs de l'Iremam, mais lorsqu'elle a un doute sur l'opportunité de signaler une publication, elle prend l'avis du directeur (ce qu'elle a fait pour la dernière interview de F. Burgat). En conclusion, R. Jacquemond propose de continuer de relayer sur le site de l'IREMAM les interventions médiatiques des uns et des autres dès lors qu'elles sont en lien direct avec leur activité de recherche, lien qu'il lui reviendra d'apprécier au cas par cas. La proposition est approuvée.

II. **Budget**

1/ **Ressources :**

La subvention AMU est inchangée (65.000 €), celle du CNRS en légère hausse (69.000 €), soit 134.500 € en tout. A quoi pourraient s'ajouter :

- « Bonus performance » d'AMU : ce bonus est de 10% (maximum) de la subvention AMU, calculé à partir de 3 critères distincts. En 2018 nous l'avons obtenu sur les trois critères, à savoir 1/respect de la charte des publications (5 %), 2/dépôt des publications en notice sèche dans HAL (2,5 %), et 3/dépôt dans HAL avec texte intégral (2,5 %). Ces bonus sont déclenchés à partir d'un % de publications conformes (critère 1) ou de dépôts calculé par rapport à la moyenne annuelle des publications du labo telles que connues de l'HCERES (critères 2 et 3), et correspondent au pourcentage réalisé (en l'occurrence l'an dernier on était à 65 % et on a eu donc un bonus de 4.281 €).
- Pour 2019, s'agissant du critère (1) on ne peut agir a posteriori sur les publications déjà contrôlées, d'où la **nécessité pour chacun de vérifier la conformité de la signature de ses publications avant le bon à tirer**. Pour la partie HAL en revanche on sait précisément où on en est puisqu'on peut interroger la base, ce que Sabine a fait la semaine dernière : il nous manque au moins 40 notices (20 sèches et 20 en texte intégral) sur HAL, **à déposer avant fin avril. Merci à tous de se mobiliser pour que nous puissions bénéficier de ces 4 à 5 000 € supplémentaires.**

- Les overheads de l'ERC Horneast. Après 18 mois de fonctionnement (donc à partir de mai ou juin prochain) l'ERC pourra faire bénéficier son labo d'accueil d'une partie des overheads (dépenses libres) qui lui sont accordés par son bailleur de fonds (l'UE). J. Loiseau (PI de l'ERC) s'engage en ce sens.

2/ Dépenses : le budget présenté est en équilibre puisque les dépenses totalisent 134.500 €.

- Une bonne partie des postes de dépenses sont les mêmes d'une année sur l'autre. Ils sont reconduits avec des ajustements à la baisse quand c'est possible, afin de dégager une dépense exceptionnelle : la transformation du site Internet du labo. En effet le système de publication actuel (spip), installé en 2009, est condamné à une obsolescence rapide et le volume actuel du site (plus de 5.000 pages) nous oblige à passer au système Drupal de préférence à Wordpress que préconise le CNRS. Gros travail qui sera piloté par un prestataire extérieur, et grosse dépense à prévoir (20 à 30.000 €). Le budget prévisionnel alloue 15.000 € à ce poste, cette dépense devant être étalée sur deux ans.
- Budget des équipes (missions individuelles) : la clé de répartition reste la même que celle fixée en 2018 (7.500 € pour le pôle H&I, 6.000 € pôle SSC, 4.500 € pôle LLL). Rappel : les 800 € par chercheur constituent un plafond et non une ligne ouverte à chacun. Comme chaque année, dans chaque équipe la somme des demandes individuelles excède le montant alloué à l'équipe. Cependant en fin d'exercice très rares sont les demandes qui ne sont pas satisfaites, du fait des missions non réalisées. Si néanmoins il faut faire des choix, il faudra donner la priorité aux jeunes collègues et aux post-doctorants sur les émérites ou les collègues en fin de carrière ; de même ceux qui bénéficient de financements extérieurs (ERC bien sûr mais aussi ANR ou autres) doivent de préférence utiliser ces ressources. On s'efforcera de gérer selon les mêmes principes d'équité la ligne réservée aux doctorants (5.000 €, avec un plafond de 500 € par doctorant).
- S'agissant des activités scientifiques proprement dites (séminaires, colloques, écoles d'été, etc.), le budget prévisionnel n'a pu intégrer toutes les demandes remontées par les responsables de pôles. R. Jacquemond rappelle qu'il a plusieurs fois sollicité les uns et les autres sur leurs projets pour 2019, avec extrêmement peu de retours avant les remontées des pôles en décembre/janvier ; il regrette également qu'aucune demande de FIR n'ait été déposée cette année par des chercheurs du labo (la date-butoir était le 15 septembre pour des manifestations organisées l'année suivante), contrairement aux années précédentes. Il soumet au CL les diverses demandes non intégrées dans le BP. Sont validées les activités montées en collaboration avec d'autres unités ou partenaires (Atelier doctoral Travaux sur le Maghreb, écoles d'été Sources missionnaires et Paléographie ottomane, workshop Changements de scène) ainsi que les demandes des séminaires Anatolie-Iran et Palestine. Invitations d'Alice Zeniter et Amy Singer (pôle H&I) : il faudra rechercher des partenaires (UFR, départements). Journées d'études Hadith (pôle H&I), Littérature underground (pôle SSC), et Accents ruraux (pôle LLL) : solliciter d'autres partenaires (autres labos, FIR, UFR) et/ou reporter à début 2020. Projets abandonnés : participation de l'IREMAM au congrès de l'Association française d'anthropologie et participation au colloque Migrations de Johannesburg (N. Neveu). Les demandes validées seront intégrées dans le BP qui devra être réajusté en fonction de la participation de l'ERC et du bonus publications.

Le budget prévisionnel est soumis au vote du CL et approuvé à l'unanimité.

La séance est levée à 13h.